



Orchestre Philharmonique

Un licenciement inacceptable

Un musicien de l'Orchestre Philharmonique de Radio France, vient d'être licencié, pour faute grave. Selon la Direction il aurait été agressif envers son délégué général au cours d'un rendez-vous avec la DRH.

Qualification tout à fait abusive, le délégué syndical central de SUD était là pour en attester, il n'y a eu ni injures ni violences verbales.

Ce licenciement est une décision injuste et brutale, qui cache mal le malaise et l'incapacité de la Direction à trouver des solutions aux tensions apparues au sein d'un pupitre de l'orchestre depuis plus d'un an.

Comment la situation a-t-elle pu se dégrader à ce point ? Comment la Direction n'a-t-elle pas su mettre en place les conditions d'un retour à une situation apaisée. Une première médiation a été mise en place, suspendue, puis interrompue, avant de laisser place à une seconde qui n'aura commencé qu'en décembre 2022. Et le salarié aujourd'hui licencié ne s'y est jamais opposé, bien au contraire.

Et aujourd'hui quand on annonce à ce salarié qu'au bout d'un an, on n'a pas de solution, qu'il ne peut jouer ni dans un orchestre, ni dans un autre et que celui-ci dénonce le fait d'être maintenu dans l'incapacité d'exercer, on le vire ?

Car oui, il ne s'est rien passé d'autre que cela : un salarié en détresse qui dénonce le fait d'être mis à l'écart depuis plus d'un an, mis devant le risque de se trouver en insuffisance professionnelle à force de ne pas pouvoir pratiquer son instrument ni maintenir son niveau de jeu habituel.

Expression d'un salarié directe, mais sans violence. C'est bien l'encadrement, impuissant à traiter la gestion des ressources humaines et des situations de souffrance au travail, qui fait le choix de la brutalité pure.

Cette situation n'est malheureusement pas un exemple isolé. Nous assistons à la mise en place d'un système de sanctions expéditif, visant des salariés que les directions trouvent gênants, pour les sortir au plus vite des effectifs de Radio France (un licenciement tout aussi injustifié s'est même trouvé invalidé à l'Inspection du Travail). Alors même que pour d'autres, une politique de bienveillance, voire d'inaction semble toujours s'appliquer.

Cela veut dire qu'avec la « justice » expéditive de Radio France nous le savons désormais : aucun salarié n'est à l'abri de procédures disciplinaires abusives et de décisions scandaleuses.

Une réaction à la hauteur s'impose!